

Quant à l'infailibilité du Pape, elle n'est pas plus intéressée dans la question que la véracité des Actes des Apôtres. Nous avons déjà vu plus haut¹ qu'il n'y avait pas désaccord de doctrine, mais seulement de conduite entre saint Pierre et saint Paul. Le concile de Jérusalem avait décidé que les païens convertis n'étaient point obligés de se soumettre à la circoncision et aux observances légales; il n'avait rien prescrit au sujet des judéo-chrétiens. Ceux-ci gardaient donc leur liberté. Il leur était loisible de continuer à observer la loi, parce qu'il était difficile de rompre brusquement avec des habitudes invétérées, et ceux d'entre eux qui habitaient la Judée ne pouvaient se mettre en dehors de tous ses usages sociaux, religieux et civils. C'est pour ce motif que saint Paul fit circoncire son disciple Timothée. La Synagogue devait être ensevelie avec honneur². Mais s'il était permis aux judéo-chrétiens de se soumettre aux prescriptions légales, ils n'y étaient pas obligés. Là où l'élément hellénique dominait dans la nouvelle Église, le résultat du concile de Jérusalem devait être le prompt délaissement des observances mosaïques. C'est ce qui se produisit à Antioche. Comme les païens convertis y formaient la majorité, les judéo-chrétiens y abandonnèrent bientôt les coutumes juives.

Dans cet état de choses, il est tout naturel que saint Pierre, en arrivant dans la capitale de la Syrie, y vécût avec les chrétiens incirconcis, contrairement aux usages

¹ Voir plus haut, p. 447.

² Voir S. Augustin, *Epist. LXXXII ad Hieronymum*, 16, t. XXXIII, col. 282.

judaiques et eut avec eux les rapports qu'il avait déjà eus avec le centurion Corneille. C'est ce qu'il fit, comme nous l'apprend l'Épître aux Galates. Saint Paul vivait comme les Juifs à Jérusalem¹. Saint Pierre vécut comme les Gentils à Antioche. Mais un incident imprévu vint troubler la bonne harmonie. Des judéo-chrétiens étant arrivés de Palestine à Antioche, saint Pierre se trouva dans un grand embarras. Il y a des situations où il est fort difficile de juger tout d'abord quel est le meilleur parti à prendre. Aucune question de principes n'était en jeu; la foi n'était nullement intéressée, et pourtant la question de la conduite à tenir était fort délicate. Les nouveaux venus, habitués à observer la loi en Palestine, ne voulaient point, selon la coutume juive, manger avec les chrétiens incirconcis, et comme nous l'avons vu, ils avaient rigoureusement ce droit. Si saint Pierre ne les imitait pas, il offensait ses frères de Jérusalem; s'il cessait de manger avec les incirconcis, il blessait les nouveaux chrétiens d'origine païenne. Que faire dans cette alternative? Comment trancher la difficulté! Il y avait de chaque côté des raisons qui n'étaient pas sans valeur. Saint Pierre était chargé de l'Évangile de la circoncision. Dans la crainte sans doute que les judéo-chrétiens ne le décriassent dans toute la Palestine et ne lui fissent perdre, en l'accusant de manquer de respect pour la loi, la considération dont il avait besoin pour prêcher la foi à ses frères, le chef des Apôtres se décida à se séparer des chrétiens incirconcis et à vivre de nou-

¹ I Cor., IX, 20, etc.

veau en Juif. Commit-il ainsi une erreur de doctrine? — Assurément non. Aucun point de foi n'était en cause. — Avait-il le droit d'agir comme il fit? — Incontestablement, puisque le concile de Jérusalem n'avait tracé à cet égard aucune ligne de conduite. Juif de naissance, il était autorisé à observer la loi, comme le faisait saint Paul lui-même quand il était à Jérusalem. — Mais avait-il pris le meilleur parti, celui qui offrait le moins d'inconvénients, en choisissant, pour éviter de scandaliser les judéo-chrétiens, ce qui lui avait paru un moindre mal?

Saint Paul ne le pensa pas. Tout Juif converti avait le droit d'observer la loi, mais saint Pierre était le chef de l'Église et, à cause de cette qualité, son exemple avait un poids particulier; il pouvait induire à penser, par son changement de conduite, que les cérémonies légales étaient toujours rigoureusement obligatoires pour les Juifs et non pas simplement facultatives. Ces conséquences ne tardèrent pas à se manifester. Tous les Juifs convertis de la capitale de la Syrie, Barnabé lui-même, le compagnon de saint Paul, se firent un devoir d'imiter saint Pierre. L'importance qu'a sa conduite, l'influence qu'elle exerce montrent bien qu'il ne s'agit pas ici d'un disciple inconnu, mais du prince des Apôtres. De là aussi la gravité de cet acte. De la part d'un simple disciple, il aurait mérité peu d'attention; de la part de saint Pierre, il eut de fâcheux résultats: il brisa l'harmonie qui régnait dans la communauté chrétienne d'Antioche. Les païens convertis, qui étaient les plus nombreux, se trouvaient comme excommuniés, et leur propre évêque, saint

Pierre, n'osait plus avoir de rapports avec eux. Ils se plaignirent et blâmèrent saint Pierre: c'est le sens du texte grec, qui ne porte pas, comme la Vulgate, que Céphas était « blâmable, » mais qu'il était « blâmé. » Saint Paul prit alors leur défense publiquement, « en face, » non en secret, parce que ce n'était que par un acte public que pouvait cesser la division introduite à Antioche. Dans son Épître, il qualifie la conduite du chef des Apôtres de « dissimulation, » voulant dire par là que saint Pierre, quoiqu'il sût qu'il pouvait avoir des relations avec les incirconcis, s'en privait comme s'il n'en avait point le droit. Saint Paul ne contesta pas, d'ailleurs, que les judéo-chrétiens ne pussent légitimement vivre en Juifs, mais il demanda que les Gentils convertis ne fussent pas repoussés et opprimés. Le Chef de l'Église reconnut la justesse de cette réclamation. Il vit les conséquences de sa conduite et proclama sans doute ouvertement qu'il était permis à tous d'avoir des rapports avec les Hellénistes chrétiens¹.

Tel est l'épisode d'Antioche; telle est l'explication du récit de l'Épître aux Galates. Saint Pierre n'erra nullement dans la doctrine; son infailibilité pontificale est hors de cause; il adopta seulement une ligne de conduite qui avait des inconvénients; ces inconvénients furent signalés par saint Paul et humblement reconnus par saint Pierre. L'humilité du prince des Apôtres porta ses fruits: cet événement fut décisif; il coupa court à

¹ Cf. Fr. Schmid, *De inspirationis Bibliorum vi et ratione*, in-8°, Brixen, 1885, p. 132, note.

toutes les difficultés qui, sans cette circonstance, se seraient souvent renouvelées. L'ensemble et les détails du conflit, loin d'être inconciliables avec la dignité du Chef de l'Église, en rehaussent au contraire l'autorité et la puissance. Ils nous montrent quelle était l'importance de son rôle. Tout s'explique aisément, s'il est question du premier pape; rien ne se comprend, s'il s'agit d'un disciple obscur, appelé Céphas. Saint Paul cite son action comme un acte de courage; il a donné des avis à son supérieur hiérarchique, comme saint Bernard en donnera plus tard, dans son livre *De la Considération*, au pape Eugène III, mais ses paroles mêmes impliquent la primauté de Pierre, au lieu de la nier. Il a dit, un peu plus haut¹, qu'il était allé à Jérusalem pour voir Pierre, ou, comme le porte le texte grec, Céphas, qu'il considère ainsi comme son chef. S'il lui résiste maintenant, ce n'est pas pour méconnaître son autorité; son langage bien compris est, au contraire, un hommage, d'autant plus précieux qu'il est indirect, rendu à la primauté du Saint-Siège. L'Épître aux Galates ne porte donc aucune atteinte au pouvoir de saint Pierre. Nous allons montrer maintenant qu'elle n'est aucunement en contradiction avec les Actes des Apôtres.

¹ Gal., I, 18.

ARTICLE II.

ACCORD DE L'ÉPÎTRE AUX GALATES AVEC LES ACTES DES APÔTRES.

On objecte en premier lieu contre l'exactitude de la narration des Actes que saint Paul, dans son Épître aux Galates, raconte le dissentiment survenu entre les chrétiens d'origine juive et ceux d'origine païenne d'une tout autre manière que saint Luc. Nous avons deux versions, dit-on, du même fait, et ces deux versions sont contradictoires. Quelle est la vraie? C'est évidemment celle de saint Paul qui a été si étroitement mêlé à cette querelle et y a joué le principal rôle.

Il est certain que saint Paul, dans le chapitre II de son Épître aux Galates, fait allusion à plusieurs des faits que raconte saint Luc dans les Actes, mais il n'existe pas de contradiction entre les deux écrivains sacrés. Seulement saint Luc, écrivant une histoire, présente les événements en historien, exposant l'origine de la querelle, ses péripéties diverses et sa conclusion, tandis que l'Apôtre des nations, adressant une lettre aux Galates dans un but déterminé, ne fait allusion à ces événements qu'autant qu'il est nécessaire et utile à ses fins. Dans les deux récits, Pierre et Jacques donnent expressément raison à saint Paul¹: c'est là le trait fondamental. Le reste est accessoire et sans conséquence. Saint Paul

¹ Act., xv, 7-10; 13-21; Gal., II, 9.

écrit aux Galates qu'il est allé à Jérusalem « par révélation¹, » c'est-à-dire par ordre de Dieu, tandis que, d'après saint Luc, cet Apôtre fut envoyé en mission² dans la capitale de la Judée par les fidèles d'Antioche. On veut voir là une contradiction. En réalité, il n'y en a pas. Quel que soit ici le sens précis du mot original (*ἀποκάλυψις*) traduit par *révélation*, sens sur lequel les interprètes ne sont pas d'accord, il est certain que saint Paul veut dire qu'il alla à Jérusalem pour obéir à la volonté de Dieu, ce qui ne contredit nullement le récit des Actes. Ce dernier entre au sujet du concile dans des détails qu'omet saint Paul, parce qu'il n'a pas à en parler, mais ils affirment tous les deux de la même manière que les Apôtres donnèrent raison au prédicateur des nations, et c'est le seul point essentiel.

La critique rationaliste a cru découvrir une autre contradiction entre les Actes et l'Épître de saint Paul. Saint Luc dit que l'Apôtre ne fit que traverser la Galatie.³; mais saint Paul, par sa lettre, montre qu'il a séjourné longtemps dans ces contrées.

La contradiction n'est qu'apparente. M. Renan lui-même a prouvé qu'elle n'est que dans les termes et que les deux récits concordent parfaitement pour le fond. « Paul, dit-il, avait l'habitude de se servir, pour désigner chaque pays, du nom administratif. *Asie*, *Macédoine*, *Achaïe*, désignent pour lui les provinces qui portaient ces noms, et non les pays qui les avaient

¹ Gal., II, 2.

² Act., XV, 2.

³ Act., XVI, 6; XVIII, 23.

portés d'abord. Le pays qu'il avait évangélisé depuis Antioche de Pisidie jusqu'à Derbé, s'appela pour lui la *Galatie*; les chrétiens de ce pays furent pour lui les *Galates*. Par là on s'explique cette particularité unique de l'Épître aux Galates, qu'elle ne porte pas d'adresse à une Église déterminée. Par là on s'explique aussi une des singularités apparentes de la vie de saint Paul. L'Épître aux Galates suppose que Paul avait fait chez ceux à qui cette lettre est adressée un long séjour, qu'il avait eu avec eux des rapports intimes, au moins autant qu'avec les Corinthiens, les Thessaloniens. Or les Actes ne font aucune mention de l'évangélisation de la Galatie proprement dite. Dans un second voyage, Paul *traversa le pays galatique*¹. » Saint Luc entend par là la Galatie proprement dite, qu'il distingue de la Pisidie² et de la Lycaonie³, tandis que saint Paul comprenait sous le nom de Galatie « une agglomération artificielle, correspondant à la réunion passagère de provinces qui s'était faite en la main du roi galate Amyntas. Ce personnage, après la bataille de Philippi et la mort de Déjotare, reçut d'Antoine la Pisidie, puis la Galatie, avec une portion de la Lycaonie et de la Pamphylie... Tous ces pays, à sa mort, formèrent une seule province romaine. La province qui portait le nom de Galatie dans la nomenclature officielle, du moins sous les premiers Césars, comprenait donc certainement : 1° la Galatie proprement dite; 2° la Lycaonie; 3° la

¹ Act., XVI, 6. E. Renan, *Saint Paul*, p. 51.

² Act., XIV, 23.

³ Act., XIV, 6.

Pisidie, etc.¹. » Saint Luc et saint Paul ne se contredisent donc point; leur divergence apparente est même une preuve de la parfaite exactitude de l'un et de l'autre, puisque tous les deux s'expriment d'une façon très juste, quoique d'une manière différente².

¹ E. Renan, *Saint Paul*, p. 48-49.

² Sur l'accord des Actes et des Épîtres de saint Paul, en particulier de l'Épître aux Galates, voir de nombreuses preuves dans H. Wallon, *Autorité de l'Évangile*, 1887, p. 95-102.

CHAPITRE IV.

L'ÉPÎTRE DE SAINT PAUL AUX ÉPHÉSIENS.

L'école de Tubingue nie l'authenticité de cette Épître; M. Renan la déclare « douteuse¹. » « Ce qui paraît le plus vrai, dit-il, c'est que l'Épître aux Éphésiens n'a été adressée à aucune Église déterminée; que, si elle est de saint Paul, c'est une simple lettre circulaire destinée aux Églises d'Asie, composées de païens convertis... L'Épître aux Éphésiens, pour le style, s'écarte sensiblement des Épîtres certaines; elle a des expressions favorites, des nuances qui n'appartiennent qu'à elle... Que Paul ait écrit ou dicté cette lettre, il est à peu près impossible de l'admettre; mais qu'on l'ait composée de son vivant, sous ses yeux, en son nom, c'est ce qu'on ne saurait déclarer improbable². »

Tous ces doutes et toutes ces hypothèses sont sans fondement. La tradition, jusqu'à notre siècle, est unanime pour attribuer cette Épître à saint Paul³. Les an-

¹ E. Renan, *Saint Paul*, p. vi.

² E. Renan, *Saint Paul*, p. xv-xx.

³ Eph., v, 25, est cité manifestement dans saint Ignace, *Ad Polycarp.*, v, t. v, col. 724. La lettre de saint Clément aux Corinthiens contient aussi de nombreuses allusions à cette Épître.